

A Savignac de l'Isle, le 26mars 2026

6 Avenue du Château 33910 Savignac de l'Isle

– Tél/Fax : 05 57 84 25 90

Mail : mairie-de-savignac@orange.fr

Site : <https://mairie-savignacdelisle.fr>

Mesdames, Messieurs les Conseiller-e-s

Objet : Convocation Conseil Municipal.

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu à la Mairie le :

Mardi 31 Mars 2026 à 19 h

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 20 mars 2026**
 - **N°8-2026**: Pouvoirs délégués au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.
 - **N°09-2026**: Indemnités : Maire, adjoints et conseillers délégués
 - **N°10-2026**: Désignation des délégués communautaires
 - **N°11-2026**: Délégués syndicats intercommunaux
 - **N°12-2026**: Désignation de correspondant défense
 - **N°13-2026**: Désignation de délégué CNAS
 - **N°14-2026**: Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées – Syndicat Mixte Gironde Numérique
- **Questions diverses**

Vous remerciant par avance de votre présence,

Le Maire,
Christelle LAGRAVE.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-11_2026-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mars 2026

N°11-2026: Délégués syndicats intercommunaux

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026 par Madame Christelle LAGRAVE, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : 14 conseillers

Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés :

Mr David Bogaert donne procuration à Mme Christelle Lagrave.

Aurélie CELLIER, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre.

Secrétaire de séance :

Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-11_2026-DE

SLO

Vu les articles L2121-33, L5211-8, L5212-7, L5214-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la commune de Savignac de l'Isle de désigner des délégués afin de représenter la commune au sein des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels celle-ci adhère

Le Conseil Municipal de la commune s'est prononcé comme suit :

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais (S.I.E.P.A.)

Sur proposition de Madame Christelle LAGRAVE, Maire, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE à l'unanimité, 2 membres dont un obligatoirement délégué de la CALI

- Monsieur Fugier Thibaut
- Monsieur Bogaert David

Pour représenter comme déléguées titulaires, la commune auprès du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais.

- Madame Ladan Anaïs
- Madame Basset Danielle

Pour représenter comme délégué suppléant, la commune auprès du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais.

Délégués auprès du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde

Sur proposition de Madame Christelle LAGRAVE, Maire, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE à l'unanimité

- Monsieur Bogaert David

Pour représenter comme délégué titulaire, la commune auprès du SDEEG.

- Monsieur Verrier Thierry

Pour représenter comme délégué suppléant, la commune auprès du SDEEG.

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Etude, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de L'Isle

Sur proposition de Madame Christelle LAGRAVE, Maire, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE à l'unanimité

- Madame De Taffin Marine

Pour représenter comme délégué titulaire, la commune auprès du Syndicat des Travaux et d'Aménagement de la Vallée de L'Isle,

- Monsieur Tresarrieu-Bezincq Jérôme

Pour représenter comme délégué suppléant, la commune auprès du Syndicat des Travaux et d'Aménagement de la Vallée de L'Isle.

**Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement
de la Saye, du Galostre et du Lary**

Sur proposition de Madame Christelle LAGRAVE, Maire, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE à l'unanimité

- Monsieur Carpentier Laurent
- Monsieur Tresarrieu-Bezincq Jérôme

Pour représenter comme délégués titulaires, la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.

- Madame De Taffin Marine

Pour représenter comme déléguée suppléante, la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.

Délégués auprès du Syndicat du chenil du libournais

Sur proposition de Madame Christelle LAGRAVE, Maire, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE à l'unanimité

- Madame Villegente Sylvia

Pour représenter comme déléguée titulaire, la commune auprès du S.I.V.U.

-

Pour représenter comme déléguée suppléante, la commune auprès du S.I.V.U.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- M. le Président du SDEEG,
- M. le Président du SIEPA,
- M. le Président du SIETAVI,
- M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,
- M. le Président du S.I.V.U. du Chenil.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Christelle LAGRAVE.**



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-12_2026-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mars 2026

N°12-2026: Désignation de correspondant défense

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026 par Madame Christelle LAGRAVE, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : 14 conseillers

Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés :

Mr David Bogaert donne procuration à Mme Christelle Lagrave.
Aurélie CELLIER, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre.

Secrétaire de séance :

Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-12_2026-DE

510

Vu la circulaire du 21 octobre 2001 du ministère de la Défense,

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal le rôle dans la commune du correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide à l'**unanimité**

- de désigner en tant que correspondant Défense M.VERRIER Thierry

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Christelle LAGRAVE**



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-13_2026-DE

S²LOW

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mars 202

N°13-2026: Désignation de délégué CNAS

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026 par Madame Christelle LAGRAVE, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : 11 conseillers

Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés :

Mr David Bogaert donne procuration à Mme Christelle Lagrave.
Aurélie CELLIER, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre.

Secrétaire de séance :

Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-13_2026-DE

SLO

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner un délégué représentant les élus au CNAS – Comité National d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide à l'**unanimité**

- de désigner en tant que délégué élu au CNAS : Madame Berckmans Nadia
- de désigner en tant que délégué élu suppléante au CNAS : Madame Lestideau Vanessa

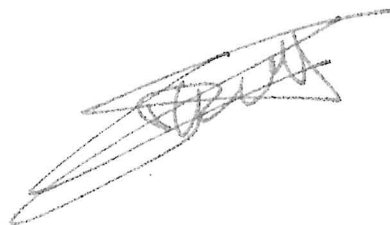
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- M. le Président du CNAS.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christelle LAGRAVE



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-14_2026-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mars 2026

**N°14-2026: Désignation d'un délégué à la protection des données
mutualisées – Syndicat Mixte Gironde Numérique**

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026 par Madame Christelle LAGRAVE, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : 11 conseillers

Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés :

Mr David Bogaert donne procuration à Mme Christelle Lagrave.
Aurélie CELLIER, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre.

Secrétaire de séance :

Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-14_2026-DE

S L O W

La réglementation relative à la protection des données à caractère personnel connaît une évolution rendue obligatoire par la législation européenne. C'est ce que l'on appelle le RGPD (Réglementation générale sur la protection des données)

Les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les services dont elles ont la compétence, et ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés.

Le RGPD est une étape majeure dans la protection des données. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La Commune traitant des données personnelles, elle doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée, dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Pour respecter le cadre réglementaire énoncé par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL), la Commune doit désigner un délégué à la protection des données (DPD).

Ce délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné, s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

Il est principalement chargé :

- **d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;**
- **de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;**
- **de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;**
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci**

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Il contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communaux.

Le DPD peut être mutualisé.

Au titre des activités de services numériques proposées par Gironde Numérique, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé. Cette mutualisation n'aurait donc aucun coût financier pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Désigne Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de Savignac de l'Isle**

- **Désigne Madame Ladan Anaïs en tant qu'agent de liaison avec la Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune.**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260403-14_2026-DE

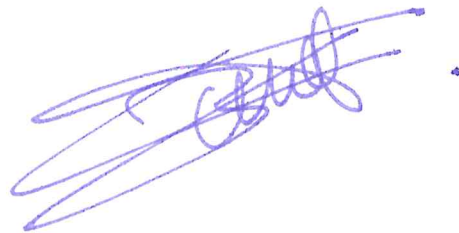
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**
- **M. le Président du Syndicat Mixte Gironde Numérique.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Christelle LAGRAVE.**



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.